

Beaucouzé,
Le 06/11/2023

Nos Réf : AL/CB 2023

Dossier suivi par **Clément Bouvet**

06 31 35 58 05

cbouvet@syndicat-eau-anjou.fr

OBJET : INFORMATIONS DE TRAVAUX A PROXIMITE DE VOTRE DOMICILE - RENOUELEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Madame, Monsieur,

Dans le cadre des travaux de renouvellement de la conduite d'alimentation en eau potable sur la commune de Morannes – Rue de Maimbourg, Rue de la Boule d'Or, Rue des Vignes, Rue des Moulins et Grande Rue, il s'avère nécessaire de reprendre les branchements sur la nouvelle conduite à poser.

En raison des modifications du réseau, votre compteur actuel sera repris et déplacé en limite de propriété sur le domaine public.

Les travaux seront intégralement pris en charge par le Syndicat d'eau et réalisés par l'entreprise LUC DURAND.

Le chef de chantier passera à votre domicile afin de prendre toutes les dispositions avant l'intervention sur votre branchement, tout en respectant les gestes barrières, le port des équipements de protections adéquats et l'utilisation de gel hydroalcoolique.

Une coupure d'eau sera nécessaire lors de la reprise de votre branchement (temps estimé entre 1H et 2H).

Si vous êtes locataire, je vous remercie de bien vouloir transmettre une copie de ce courrier à votre propriétaire.

Comptant sur votre compréhension et votre disponibilité, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma parfaite considération.

Le Vice-Président du Syndicat d'Eau de l'Anjou (SEA)
M. Jean-Philippe GUILLEUX

LIEU D'INTERVENTION DE NOS EQUIPES :

**Rue de Maimbourg-Rue de la Boule d'Or
Rue des Vignes-Rue des Moulins-Grande Rue**

DATE ET DUREE D'INTERVENTION :

Début du chantier : lundi 27 novembre 2023

Fin du chantier : vendredi 01 mars 2024

- Durant les travaux la rue sera, par tronçons, en circulation alternée ou interdite.
- Les compteurs d'eau de chaque habitation seront repositionnés sur le domaine public lorsque cela est possible techniquement.
- Selon la localisation des travaux, l'accès à vos domiciles ne sera ponctuellement plus possible.
- L'entreprise DURAND (en charge de travaux) vous avertira au préalable des différentes contraintes d'accessibilités.
- 3R d'Anjou vous informera directement en cas de changement sur la collecte des ordures ménagères.
- Vous serez informés des coupures d'eau potable 72h avant.

